

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE DE SAINT-POIX**

-=-=-=-

**Séance du 28 novembre 2024**

-=-=-=-

Nombre de membres en exercice :	10	Date de la convocation :	22 novembre 2024
Nombre de membres présents :	07	Date de l'affichage :	22 novembre 2024

**L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la Présidence de M. BEUCHER Clément, Maire.**

**Etaient présents** : M. BEUCHER Clément, Maire, M. GÉGU Christel, Adjoint, Mme RAUX Bernadette, M. HERIVEAU Ludovic, M. LEMERCIER Jérôme, M. BATARD Franck et M. LOINSARD Loïc

**Absents excusés** : M. CHALUMEAU Miguel, Mme BASTARD Virginie et M. GARNIER Jérôme

**Secrétaire de séance** : Mme RAUX Bernadette

-----

**FINANCES**

❖ **Tarifs 2025**

✓ **N° 2024/36 - Location de la salle des fêtes**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
FIXE les tarifs de location de la salle pour 2025 comme énoncés ci-après, étant précisé que les prix s'entendent « forfait électricité et chauffage compris ».

SALLE DES FETES	SAINT-POIX	HORS COMMUNE
Vin d'honneur, verre de l'amitié	130.00 €	160.00 €
Soirée ou Journée (1 repas)	300.00 €	350.00 €
Journée + soirée (2 repas)	350.00 €	415.00 €
Soirée + lendemain (3 repas)	415.00 €	470.00 €
Journée + lendemain (4 repas)	470.00 €	530.00 €
Saint-Sylvestre (particulier)	530.00 €	645.00 €
Saint-Sylvestre (association)	300.00 €	350.00 €
Associations (repas, fête : 1 journée)	50.00 €	120.00 €
Associations (réunions, A.G.)	Gratuit	85.00 €
<i>Supplément partie haute de la salle</i>	60 €	
<i>Arrhes à la réservation</i>	25% (valeur arrondie)	
<i>Caution à la remise des clés</i>	850.00 €	
<i>Caution pour la sono</i>	850.00 €	
<i>Supplément nettoyage</i>	40 € de l'heure	

<b>LOCATIONS DIVERSES</b>	
Pack multimédia (sono, 1 micro, vidéoprojecteur, écran)	55.00 €
Location couverts complets	0.65 € par personne
Location de couverts à l'unité	0.15 € par couvert
Location de verres	0.25 € par verre

✓ **N° 2024/37 - Location de la partie haute de la salle des fêtes**

Le Conseil Municipal MAINTIENT les tarifs de location comme énoncés ci-après :

<b>PARTIE HAUTE de la salle des fêtes</b>	<b>SAINT-POIX</b>	<b>HORS COMMUNE</b>
Vin d'honneur ou verre de l'amitié	75.00 €	90.00 €
Soirée ou Journée	170.00 €	205.00 €
Saint-Sylvestre	205.00 €	250.00 €
Associations (réunions, AG, repas, fête)	Gratuit	65.00 €
<i>Arrhes à la réservation</i>	25% (valeur arrondie)	
<i>Caution à la remise des clés</i>	425.00 €	
<i>Supplément nettoyage</i>	40 € de l'heure	

✓ **N° 2024/38 - Location de petits mobiliers**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, MAINTIENT les tarifs de location pour 2025 :

- Ancienne table de la salle (4 pers.) : 2.00 €
- Table (6/8 pers.) - (x10) : 3.00 €
- Banc - (x20) : 1.00 €
- Chaise « coque » - (x50) : 0.25 €

✓ **N° 2024/39 - Photocopies et communications téléphoniques**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, MAINTIENT les tarifs pour 2025 comme suit :

- Photocopies noir et blanc : A4 recto : 0.20 €, recto-verso : 0.40 €  
A3 recto : 0.40 €, recto-verso : 0.80 €
- Photocopies couleur : A4 recto : 0.50 €, A3 recto : 1.00 €
- Téléphone : 0.15 € la communication locale

✓ **N° 2024/40 - Droit de stationnement**

Le Conseil Municipal MAINTIENT le tarif du droit de stationnement pour 2025 à 30 €.

✓ **N° 2024/41 - Concessions cimetière**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de fixer les nouveaux tarifs des concessions cimetière temporaires pour 2025 comme suit :

- 15 ans : 80 €
- 30 ans : 100 €

Remarque : La Commission Cimetière se penchera prochainement sur la réécriture du règlement du cimetière en recensant les pratiques des communes voisines en matière de règlement funéraire.

✓ **N° 2024/42 - Concessions de l'espace cinéraire**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, MAINTIENT les tarifs pour 2025 comme suit :

Espace cinéraire	15 ans	30 ans
Cavurne	200 €	300 €
Dispersion des cendres	---	70 €

✓ **N° 2024/43 - Location des jardins familiaux**

Le Conseil MAINTIENT le prix de la location annuelle des jardins pour 2025 à 0.05 € par m<sup>2</sup>.

❖ **N° 2024/44 - Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée St-Joseph de Craon : classe ULIS – année scolaire 2024/2025**

Le Conseil Municipal DÉCIDE de verser à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique la somme de 680 € pour 1 élève résidant à Saint-Poix scolarisé en Ecole ULIS, en classe élémentaire.

❖ **N° 2024/45 - Remboursement des frais de transport (péage) à un élu**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Considérant les frais de péage engagés par M. Jérôme GARNIER, Conseiller Municipal, vice-président de la Commission Communale des Illuminations pour se rendre le samedi 16 novembre 2024 à l'entreprise LEBLANC-ILLUMINATIONS (Le Mans) en vue de profiter des promotions sur les guirlandes, illuminations et décorations de Noël dans le cadre de l'opération « Grand Déstockage », DÉCIDE DE REMBOURSER à M. Jérôme GARNIER les frais engagés soit la somme de 25.00 €.

❖ **Requête introductive d'instance devant le tribunal administratif de Nantes**

M. le Maire précise que le Cabinet BLANQUET Avocats (Rennes) intervient au soutien des intérêts d'un administré domicilié à St-Poix, 2 rue de Normandie, en déposant devant le tribunal administratif de Nantes une requête introductive d'instance tendant à l'annulation de l'arrêté préfectoral du 30 août 2024 portant création d'une ZAD sur la Commune de St-Poix et à la condamnation de la Préfecture de la Mayenne au versement de 4 000 € au titre des frais engagés. M. le Maire dispose d'un délai de 2 mois pour présenter un mémoire de réponse, tout en sachant qu'il est toujours possible de s'entendre avec la partie adverse pour recourir à une médiation.

M. Le Maire a transmis à M. Samuel FESNEAU de la Direction Départementale des Territoires de la Mayenne, la copie des courriers reçus afin de préparer ensemble les premiers éléments de réponse. M. Le Maire va proposer une rencontre au propriétaire.

❖ **Parquet de la salle des fêtes**

M. Christel GÉGU, Adjoint, précise que le rapport d'expertise du cabinet SARETEC est toujours en attente. Il ajoute avoir rencontré M. Pascal LORGEUX de Laubrières, auto-entrepreneur en matière d'entretien de bâtiments qui lui a confirmé un excédent de produit sur le parquet.

Les recommandations de M LORGEUX sont les suivantes :

- Ne pas entamer le nettoyage du parquet sans procéder à un nettoyage des carrelages
- Eviter le lavage à l'eau chaude, le calcaire se fixe avec les produits et forme des pellicules
- Utiliser une monobrosse est indispensable

M. LORGEUX propose de faire un essai gratuit sur 1m<sup>2</sup> (côté de la scène). A titre indicatif, l'entretien du parquet dans son intégralité représente 2 jours de travail pour un coût d'environ 800 Euros. Il convient d'attendre le rapport d'expert, le conflit avec la Parqueterie n'étant pas réglé.

### ❖ **DETR 2024 : remplacement de 5 fenêtres à l'étage de la mairie**

Il a été attribué une subvention de 1 693.24 €.

### ❖ **Ajustements comptables de fin d'année**

M. le Maire précise qu'en l'état des finances et de la trésorerie, il n'y a pas lieu de procéder à des ajustements comptables sur l'exercice 2024 sur le budget Communal

## **AMÉNAGEMENT DU SITE DE LA FORGE**

### ❖ **Village d'avenir : Eco-quartier**

La convention d'application pour la mission d'appui en ingénierie du Cerema (Centre d'Etudes et d'expertises sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement), entre le Cerema, l'Etat et la Commune de Saint-Poix a été signée le 22 novembre 2024.

### ❖ **EPFL**

M. Christel GÉGU, Adjoint, porte à la connaissance des élus que lors de sa réunion du 23 octobre 2024, le Conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) a réservé une suite favorable à la demande d'acquisition de deux parties de parcelles pour 35 200 € :

- parcelle A n° 700 pour 200 € : agrandissement du cimetière de 340 m<sup>2</sup> environ
- parcelle A n° 668 pour 35 000 € : revente à un investisseur privé de 695 m<sup>2</sup> environ

Cette cession au profit de la Commune et la revente de l'ancienne maison d'habitation seront réalisées par acte notarié. Un compromis de vente sera signé par les investisseurs privés.

Ces opérations comptables seront effectives sur le budget 2025.

Le cabinet de géomètre KALIGEO a effectué le bornage des deux parcelles le 7 novembre dernier. Les reliquats des parcelles mères, environ 8 552 m<sup>2</sup>, seront conservés par l'EPFL comme réserve foncière jusqu'au terme de la convention (août 2025) avant d'être revendus à la Commune au montant de 28 877 € (soit 3.38€/m<sup>2</sup> environ) pour le projet de lotissement

La convention de portage foncier peut cependant être prorogée.

M. Christel GÉGU, propose aux élus, en l'absence de tout autre projet, de solder la convention de portage à l'arrivée de son terme. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

Une demande d'alignement de la partie Sud de la parcelle A n°668 attenante à la RD 32 sera peut-être déposée par le notaire de l'EPFL auprès du Conseil Départemental via la commune, dans la mesure où il a été constaté un décalage entre la limite cadastrale et la limite de fait et que les porteurs de projet souhaitent construire en limite de propriété.

M. Christel GÉGU présente la synthèse des conclusions des différents diagnostics effectués dans la maison d'habitation par le bureau d'expertise ADX pour 612 € :

- Amiante : *il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante*
- CREP : *il a été mis en évidence la présence de revêtements contenant du plomb, au-delà des seuils en vigueur*
- Performance Energétique : *classement G*
- Electricité : *l'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est vivement recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt)*

## **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

### ❖ **Société Energie Mayenne (SEM)**

M. le Maire a rencontré le technicien de la SEM le 26 novembre 2024, société d'économie mixte ayant vocation à accélérer la transition énergétique du département. L'un des objectifs poursuivis par la SEM est le développement de projets visant à la production d'énergies renouvelables par l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics en toitures, en ombrières sur les espaces publics bétonnés, voire au sol mais sans prendre sur les terres agricoles. Le technicien de la SEM prévoit envoyer une étude d'ici la mi-janvier pour une installation d'ombrières sur le terrain multisports et le parking du stade municipal.

## COMMERCE MULTISERVICES

### ❖ Inauguration

Le commerce a rouvert ses portes le 8 novembre 2024. L'inauguration avec les élus et les techniciens de la Communauté de Communes du Pays de Craon, en présence de la députée Géraldine BANNIER, a eu lieu le 15 novembre 2024. Puis M. Mickaël GUIBOUX, le gérant, a proposé une inauguration le 22 novembre 2024.

### ❖ Point sur le matériel mis à disposition

Les fiches des bacs de la friteuse ont grillé et la vitrine réfrigérée a été réparée par la société EMB.

## VOIRIE

### ❖ N° 2024/46 - Aménagement des entrées de bourg (Montjean, Laubrières)

M. le Maire présente le devis des Etablissements CREPEAU n° DM240989 du 20 novembre 2024 relatif à l'aménagement des entrées du village par les routes de Montjean, de Laubrières et de Méral qui s'élève à 6 200.60 € HT soit 7 440.72 € TTC :

- Côté Montjean : création d'1 écluse, marquage de bande de 15 cm continue en peinture routière blanche sur 34 ml, fourniture et pose de 12 balises (plots) J 11, de 2 panneaux de police et mise en œuvre de 35 m<sup>2</sup> de résine gravillonnée
- Côté Laubrières : création de 2 écluses + 1 côté, marquage de bande en peinture routière blanche sur 170 ml, fourniture et pose de 30 balises, de 4 panneaux de police et mise en œuvre de 35 m<sup>2</sup> de résine gravillonnée
- Côté Méral : marquage de bande de 15 cm discontinue en peinture routière blanche sur 195 ml
- Axe principal : 35 m<sup>2</sup> de résine gravillonnée axiale et de part et d'autre du passage-piétons et marquage de surface en peinture routière blanche (82 m<sup>2</sup>) de part et d'autre du passage-piétons

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, VALIDE le devis des Etablissements CREPEAU.

### ❖ N° 2024/47 - Traversée de l'agglomération : signalisation routière aux abords des intersections

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, pour des raisons de sécurité dans la traversée de l'agglomération, de modifier la signalisation routière aux abords des intersections des rues principales et des rues secondaires de la Commune comme suit :

Liste des carrefours	Aménagement routier - Panneaux	Observations
Entre la rue de Bretagne (route de Cuillé) et les chemins de la Grangerie et des Lopins	Maintien de la signalisation existante Panneaux « cédez-le-passage »	Zone de chicanes à proximité
Entre la rue de Bretagne et le chemin du Pallouis	Maintien de la signalisation existante Panneau « cédez-le-passage »	Zone de chicanes à proximité
Entre la rue de Bretagne et le chemin des Chênes	Absence de signalisation Mise en place d'une nouvelle signalisation Panneau « Cédez-le passage » au bout du chemin des Chênes	Achat d'un panneau et matérialisation au sol
Entre la rue de Bretagne et la rue du Cormier	Absence de signalisation Mise en place d'une nouvelle signalisation Panneau « Cédez-le passage » au bout de la rue du Cormier	Achat d'un panneau et marquage au sol
Entre la rue de Bretagne et l'impasse du Cormier (passage entre la mairie et la salle des fêtes)	Absence de signalisation Mise en place d'une nouvelle signalisation Panneau « Cédez-le passage » au bout de l'impasse	Achat d'un panneau et marquage au sol

Entre la rue de Bretagne et le chemin du Corps de Garde	Absence de signalisation Mise en place d'une nouvelle signalisation Panneau « Cédez-le passage » au bout du chemin du Corps de Garde	Achat d'un panneau et marquage au sol
Entre la rue de Bretagne et la rue de l'Atlantique (route de Laubrières)	Maintien de la priorité à droite	Achat de panneaux et matérialisation au sol
Entre la rue de l'Atlantique et la rue du Cormier	Maintien de la signalisation existante Panneau « stop »	Projet d'une zone de chicanes à proximité en 2025
Entre la rue de Normandie (route de Montjean) et la rue du Maine (route de Méral)	Remplacement de la signalisation existante Mise en place d'une nouvelle signalisation Panneaux « Priorité à droite »	Remplacer le panneau « cédez-le passage » de la rue du Maine Achat de panneaux et matérialisation au sol
Entre la rue du Maine et la rue de la Mée (route de Livré-la-Touche)	Maintien de la signalisation existante Panneau « Stop »	Zone de chicanes à proximité
Entre la rue de Normandie et la rue de l'Ourdrie (route de Le Pertre)	Remplacement de la signalisation existante Mise en place d'une nouvelle signalisation Panneau « Stop »	Remplacer le panneau « cédez-le passage » de la rue de l'Ourdrie Achat d'un panneau et matérialisation au sol

## VIE ASSOCIATIVE

❖ **AMAC** (Assemblée Générale du 22 novembre 2024)

La St Sylvestre 2024 aura lieu à la salle des fêtes de Cuillé, le festival des Mouillos à la Rincerie et le festival des Mouillotins à St-Poix les 6 et 7 juin 2025. Des animations seront organisées gratuitement le samedi après-midi à destination des familles et des festivaliers.

M. Christel GÉGU précise que l'association craint de perdre la subvention régionale de 3 000 €.

## COMMISSIONS COMMUNALES

❖ **Commission Communication**

M. Loïc LOINSARD, Conseiller Municipal, membre de la Commission, précise qu'il reste encore quelques réponses en attente pour le bulletin municipal.

❖ **Commission Illuminations**

M. Loïc LOINSARD explique que tout est prêt pour samedi, les sapins seront également installés samedi, la nouveauté ce sont les 3 sapins sur le parvis de la mairie.

En raison de l'état de la Loge, le Comité des Fêtes a renoncé à y installer la crèche de Noël.

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON (CCPC)

⇒ **N° 2024/48 - Gestion des biodéchets et des déchets verts : désignation d'un référent**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉSIGNE M. Clément BEUCHER, Maire, référent pour toutes questions concernant la gestion des biodéchets et des déchets verts.

⇒ **N° 2024/49 - Identification des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER) : précisions**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, VALIDE les nouvelles zones d'accélération des énergies renouvelables sur tout le territoire de la Commune de Saint-Poix comme suit :

- zones de photovoltaïque ombrières
- zones de photovoltaïque autre : trackers
- zones de solaire thermique toiture
- zones de géothermie en surface
- zones de géothermie en profondeur (forage - puits)

- zones de bois-énergie biomasse (bois bûche, plaquettes, granulés...)

⇒ Redevance assainissement – eau d'un puits

M. le Maire fait part aux élus de la mise à jour de la base de données des usagers du service Eau et Assainissement afin d'y renseigner les prélèvements d'eau issus de sources autres que le réseau de distribution d'eau potable. L'eau du puits utilisée pour des besoins domestiques s'évacue dans le réseau d'assainissement collectif et sera soumise à la redevance d'assainissement au même titre que les eaux usées. Les usagers raccordés ou raccordables au réseau d'assainissement doivent installer un dispositif de comptage pour l'eau prélevée, en l'absence duquel, une redevance de 30 m3 par an et par personne au foyer est appliquée.

⇒ Mission Locale 53

Sept jeunes de la commune ont été accompagnés en 2024 par la Mission Locale 53.

⇒ Comptes-rendus de la conférence des Maires du 4 novembre et du Conseil communautaire du 18 novembre et réunion en assemblée plénière le 16 décembre

M. le Maire rappelle que chaque conseiller a été destinataire du procès-verbal.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

➤ Informations sociales

M. le Maire porte à la connaissance des élus le nom des familles Paternaises en situation d'impayés d'électricité ou orientées vers l'épicerie sociale pour bénéficier d'une aide alimentaire.

➤ Boucles de la Mayenne

La 1<sup>ère</sup> étape des Boucles de la Mayenne passera à St-Poix le vendredi 30 mai 2025.

➤ Dates des prochains conseils

Les réunions du conseil municipal sont programmées en 2025 comme suit : jeudi 23 janvier, jeudi 27 février, jeudi 3 avril, jeudi 15 mai, jeudi 12 juin et jeudi 10 juillet.

➤ Vœux : vendredi 10 janvier 2025

Ils sont prévus à la salle à 20h.

➤ Remarques :

- M. le Maire signale que le Comité Social Territorial a émis un avis favorable le 25 octobre 2024 sur les modalités d'adhésion obligatoire de la collectivité à la Protection Sociale Complémentaire – Prévoyance maintien de salaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H42.